

République Française

Département de la Marne

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
N° 20220204-DE-001
Commune de Jussecourt-Minecourt

Nombre de Membres		
Membre en exercice	Présents	Votants
09	08	09

Date de convocation
28 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **04 février** à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le **28 janvier 2022**, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Vivianne WIRBEL, Maire.

Présents : Vivianne WIRBEL, Christophe MUNIER, Jean Paul DENIS, Jacky DIMNET, Clément ROLLOT, Damien SIMONNET, Cédric WALIGUNDA, Claudine MACHAL.

Absents :

Procuration : Maria PAIVA à Claudine MACHAL.

Secrétaire de séance : Jean-Paul DENIS

Délibération n°20220204-DE-001

Annule et remplace délibération 20220204-DE-01

Objet : Adoption du règlement intérieur

Madame Le maire **explique** que le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Considérant que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur et qu'il a pour vocation, notamment, de renforcer le fonctionnement démocratique de l'Assemblée locale.

Vu le projet de règlement intérieur du Conseil municipal pour le mandat 2020/2026, ci-joint ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **4 voix pour et 5 voix** contre :

- ♦ **D'adopter** le règlement intérieur du conseil municipal.

De ce fait, le règlement intérieur ne peut être adopté.

Fait à Jussecourt-Minecourt le 04 février 2022

Le Maire,



Vivianne WIRBEL

Envoyé en préfecture le 10/02/2022
Reçu en préfecture le 10/02/2022
Affiché le
ID : 051-215102906-20220204-20220204DE001-DE